



Demande de nationalité française

Par **yvel31**, le **04/03/2010** à **20:29**

Bonjour,
merci pour votre site
j'aimerais avoir une reponse pour ma situation svp
je suis algerien , en france depuis 2003, j'avais le statut étudiant jusqu'en mai 2009 date de mon mariage avec une française et du coup je suis passé en statut vie privée et familiale, je viens d'avoir une petite fille. et j'ai 2 diplome français (une licence et un master1).ma question est la suivante : je voudrais déposer une demande de nationalité française : est ce que je dois attendre le délai fixé par la loi qui est je crois de 3 ans apres le mariage ou bien le fait que je suis en france depuis 2003 et papa d'un enfant français et possédant 2 diplome d'enseignement superieur et ayant un CDI me permettra de déposer mon dossier dès maintenant??
merci pour votre réponse

Par **Cleyo**, le **06/03/2010** à **00:31**

Bonsoir,

malheureusement les années passées en qualité d'étudiant ne comptent pas pour les années minimum de résidence avant le dépôt d'une demande... donc vous n'avez démarré vos 2 ans d'attente qu'à compter du jour de la délivrance de votre TS.

Le fait d'être marié et père d'un enfant français va vous permettre de prouver que vos liens familiaux sont désormais en France, et non plus en Algérie, condition de la naturalisation.

Enfin, vos diplômes vous permettent de n'attendre que 2 ans au lieu de 3 pour déposer le dossier (article 21-18-1° du code civil).

Cleyo

Par **yvel31**, le **06/03/2010** à **00:33**

merci cleyo